

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice 11 Présents 8 Votants 8

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023
L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre à 19h00, le Conseil municipal d'OZENX-MONTESTRUCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Ozenx-Montestrucq sous la présidence de M. Alain LENGLET, Maire

Date de la convocation : 5 octobre 2023

Présents : Alain LENGLET, Maire, Michel SARTHOU et Laëtitia BELLEGARDE, José AFONSO, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Jeannine CAMORS, Marie-Laure CASET et Florence SANCHEZ, conseillers municipaux.

Excusés : Céline BELLANGER

Absents : Didier HOOG, Vivien POUSTIS

Réunion du conseil municipal : Ajout d'une délibération à l'ordre du jour (Délibération n° 2023_10_10_01)

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir un point à rajouter aux débats. Il s'agit de la prise en charge de la destruction de nids de frelons par la commune.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter ce point à la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Fait à Ozenx-Montestrucq,
le 12 octobre 2023

Le Maire,
Alain Lenglet



EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
11	8	8

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre à 19h00, le Conseil municipal d'OZENX-MONTESTRUCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Ozenx-Monestrucq sous la présidence de M. Alain LENGLET, Maire

Présents : Alain LENGLET, Maire, Michel SARTHOU et Laëtitia BELLEGARDE, José AFONSO, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Jeannine CAMORS, Marie-Laure CASET et Florence SANCHEZ, conseillers municipaux.

Excusés : Céline BELLANGER

Absents : Didier HOOG, Vivien POUSTIS

Adoption des procès-verbaux des séances précédentes (Délibération n° 2023_10_10_02)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver les procès-verbaux des séances des 20 juin et 24 août 2023 qu'il a joints à la convocation de la séance du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 20 juin et 24 août 2023

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Fait à Ozenx-Monestrucq,
le 12 octobre 2023



Le Maire,
Alain Lenglet

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ

NOMBRE DE MEMBRES			SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023
En exercice	Présents	Votants	
11	8	8	L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre à 19h00, le Conseil municipal d'OZENX-MONTESTRUCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Ozenx-Monestrucq sous la présidence de M. Alain LENGLET, Maire

Date de la convocation : 5 octobre 2023

Présents : Alain LENGLET, Maire, Michel SARTHOU et Laëtitia BELLEGARDE, José AFONSO, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Jeannine CAMORS, Marie-Laure CASET et Florence SANCHEZ, conseillers municipaux.

Excusés : Céline BELLANGER

Absents : Didier HOOG, Vivien POUSTIS

Réaménagement mairie : lancement du projet (Délibération n° 2023_10_10_03)

Monsieur José AFONSO rappelle avoir proposé, lors d'une précédente séance, de réaménager les locaux de la mairie.

Il indique avoir rencontré le maître d'œuvre Thierry CONCHEZ BOUEYTOU qui a réalisé 2 propositions de plan d'aménagement de la mairie sous le préau attenant à la mairie actuelle, et les expose à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de lancer le projet de réaménagement de la mairie

Retient le plan n°1

Charge Monsieur AFONSO de faire chiffrer ce projet

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Fait à Ozenx-Monestrucq,
le 12 octobre 2023



Le Maire,
Alain Lenglet

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
11	9	9

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre à 19h00, le Conseil municipal d'OZENX-MONTESTRUCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Ozenx-Montestrucq sous la présidence de M. Alain LENGLET, Maire

Présents : Alain LENGLET, Maire, Michel SARTHOU et Laëtitia BELLEGARDE, José AFONSO, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Jeannine CAMORS, Marie-Laure CASET, Florence SANCHEZ et Vivien POUSTIS, conseillers municipaux.

Excusés : Céline BELLANGER

Absents : Didier HOOG

Rapports sur le Prix et la Qualité des Services 2022 d'eau potable et d'assainissement non collectif du Syndicat de Gréchez (Délibération n° 2023_10_10_04)

Michel SARTHOU donne lecture des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement non collectif établis par le Syndicat de Gréchez, auquel la commune est affiliée.

Ces deux documents concernent l'exercice 2022 et ont été établis conformément aux dispositions de l'article 73 de la loi sur le renforcement de la protection et de l'environnement qui fait obligation au Maire de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport de l'exercice précédent.

Où l'exposé de Michel SARTHOU, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement non collectif établis au titre de l'exercice 2022 par le Syndicat de Gréchez, auquel la commune est affiliée,

N'émet aucune observation ni réserve sur ce rapport qui sera mis à la disposition du public en Mairie,

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du Syndicat de Gréchez

Pour	Abstention	Contre
9	0	0



Fait à Ozenx-Montestrucq,
le 12 octobre 2023

Le Maire,
Alain Lenglet

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
11	9	9

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre à 19h00, le Conseil municipal d'OZENX-MONTESTRUCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Ozenx-Montestrucq sous la présidence de M. Alain LENGLET, Maire

Date de la convocation : 5 octobre 2023

Présents : Alain LENGLET, Maire, Michel SARTHOU et Laëtitia BELLEGARDE, José AFONSO, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Jeannine CAMORS, Marie-Laure CASET, Florence SANCHEZ et Vivien POUSTIS, conseillers municipaux.

Excusés : Céline BELLANGER

Absents : Didier HOOG

Prise en charge de la destruction des nids de frelons (Délibération n° 2023_10_10_05)

Monsieur le Maire prend conscience que les particuliers ne détruisent pas toujours les nids de frelons, ce qui peut engendrer des nuisances pour le voisinage.

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques et de limiter les dangers sanitaires liés aux piqûres de ces insectes, il propose que la commune prenne à sa charge la destruction des nids de frelons asiatiques et européens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de prendre à sa charge la destruction des nids de frelons asiatiques et/ou européens situés sur le territoire de la commune,

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Mourenx-Orthez,
- Les administrés de la commune

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

Fait à Ozenx-Montestrucq,
le 12 octobre 2023

Le Maire
Alain Lenglet

